

**AVENANT A LA CONVENTION CADRE ENTRE LE
DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA
COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS RELATIVE À
L'ORGANISATION DE LA PREVENTION
SPECIALISEE ENTREE EN VIGUEUR LE 18
DECEMBRE 2015**

ENTRE

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par le Président du Conseil départemental, conformément à la délibération n° _____ de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du _____, désigné ci-après « Le Département »,

D'UNE PART,

ET

La commune de Rosny-sous-Bois, représentée par le Maire, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 21/09/2017, désignée ci-après « la Commune »,

D'AUTRE PART,

Préambule

La convention cadre entre le Département et la Commune relative à l'organisation de la prévention spécialisée entrée en vigueur le 18 décembre 2015 pour la période 2015-2020 a précisé le cadre de la mission, organisé le partenariat et les engagements des trois acteurs concernant l'intervention de prévention spécialisée à Rosny-sous-Bois.

Ce cadre nécessite aujourd'hui d'être actualisé pour tenir compte de l'élargissement de l'intervention de l'association au territoire supplémentaire de la Boissière, décidée par le Département en 2017 sur le fondement du diagnostic d'implantation mené par l'association entre janvier et avril 2017.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 :

L'article 3.3 de la convention intitulé « Les quartiers d'intervention » est modifié comme suit :

« Les équipes de l'association VILLE ET AVENIR, habilitée par le Département à mener des actions de prévention spécialisée, interviendront dans les quartiers relevant de la commune désignés ci-dessous :

- Le Pré-Gentil
- Les Marnaudes/Bois Perrier
- La Boissière. »

Article 2 :

L'article 5.2 de la convention intitulé « Le financement de la commune » est modifié comme suit :

« La Commune s'engage à participer au fonctionnement de l'Association Ville et Avenir intervenant sur son territoire par le versement d'une participation financière annuelle directement à cette dernière, et/ou par la mise à disposition de moyens matériels pour les équipes (locaux, etc.) qui pourront être valorisés dans sa participation.

Cette participation correspond à 57 360 € fixe durant la période contractuelle (subvention de fonctionnement : 44 460 € et valorisation de la mise à disposition d'un local : 12 900 €), soit 8,3% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de l'association prévues sur le territoire de Rosny-sous-Bois pour l'exercice 2016.»

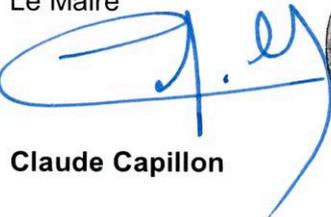
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en quatre exemplaires,

A Bobigny, le

Pour la Commune,
Le Maire



Claude Capillon



Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation :
Le Vice-président

Frédéric Molossi

Le Conseil Départemental, suite à des constats partagés, a répondu favorablement à une demande conjointe (Ville de Rosny-sous-Bois/Ville et Avenir) d'extension de l'action de Prévention Spécialisée de Ville et Avenir sur le quartier de la Boissière avec des moyens supplémentaires (3 postes équivalent temps plein)

Afin de préparer cette extension de manière rigoureuse, l'association a proposé de réaliser un diagnostic préalable pour

- ❖ Identifier les besoins des publics
- ❖ Identifier les complémentarités possibles avec les partenaires existants
- ❖ Fixer les priorités d'action

La commune a été associée à cette démarche à l'issue de laquelle 2 réunions entre Rosny-sous-Bois, le Département et l'association ont eu lieu. Elles ont permis de dégager des axes prioritaires d'intervention spécifiques au quartier de la Boissière jusqu'en décembre 2020, date limite de validité du contrat d'objectifs.

Il en résulte les objectifs prioritaires ci-joints :

1-La scolarité et la prévention du décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est la résultante de nombreux facteurs qui se conjuguent : s'il apparaît de plus en plus tôt, c'est à partir de l'entrée au collège qu'il menace particulièrement. Par la variété des modes d'intervention, la prévention spécialisée permet de travailler les différents facteurs : dynamiques de quartiers, problématiques familiales, difficultés des élèves ou des parents avec l'institution scolaire.

MOYENS	INDICATEURS
-Détecter le plus tôt possible les jeunes en risque de décrochage en étant en lien étroit avec les équipes de l'éducation nationale (collège Albert Camus) du PRE et du dispositif Acte.	-Nombre d'interventions dans les collèges -Nombre de jeunes co-suivis avec le PRE -Nombre de jeunes suivis ayant été orientés par les équipes du collège lors des Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire.
-Accompagner individuellement les jeunes sur cette thématique en travaillant aussi sur l'environnement en facilitant le lien entre la famille et l'institution. -Favoriser les relations entre les parents et le milieu scolaire.	-Nombre de jeunes suivis pour cette thématique de scolarité -Evolution qualitative de la situation des jeunes
-Mettre en place des actions collectives de remobilisation (sorties culturelles, visites de forums, portes ouvertes, actions citoyennes telle que collecte croix rouge...) en lien avec les partenaires (PRE, CIO, Cercle J)	-Nombre d'actions -Nombre de jeunes inscrits dans ces actions
-Repérer sur les quartiers des jeunes déscolarisés ou en voie de déscolarisation et les accompagner	-Nombre de temps de présence aux abords et pendant les entrées et sorties de collèges, et nombre de jeunes d'âge scolaire repérés durant les temps de présence sociale sur le quartier.

2-Soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Détail de l'objectif : il existe sur le territoire de nombreux dispositifs pour l'insertion des jeunes et en vertu du principe de subsidiarité, il ne s'agit pas pour Ville et Avenir de faire ce que d'autres font déjà.

Les 3 caractéristiques qui constituent la valeur ajoutée de nos équipes sont :

- ✦ La possibilité d'aller vers le public le plus éloigné de l'emploi et des institutions en général, notamment grâce au travail de rue
- ✦ La possibilité de travailler sur l'ensemble de l'environnement des jeunes (famille et relations avec les pairs dans la cité)
- ✦ La possibilité de multiplier les supports et les détours pour travailler les thématiques d'insertion (chantiers éducatifs, etc)

MOYENS	INDICATEURS
<p>-Maintenir une présence dans l'espace public aux heures habituelles de scolarité afin de repérer les jeunes concernés se trouvant dans l'espace public</p> <p>-S'appuyer sur le travail de rue et les relations établies avec les jeunes éloignés des institutions pour les amener vers les acteurs de droit commun (Mission locale...)</p>	<p>-Nombre de jeunes suivis sur les thématiques d'insertion</p> <p>-Nombre d'actions menées en lien avec les partenaires sur les questions d'insertion (inscription des jeunes à pôle emploi, Mission locale et orientation vers le service emploi ville)</p> <p>-Nombre de jeunes orientés vers les partenaires (Mission Locale via les Premiers Contacts Quartier)</p>
<p>-Mettre en place des actions spécifiques pour remobiliser les jeunes (exemple : chantiers éducatifs d'insertion pour des jeunes majeurs)</p>	<p>-Nombre de projets spécifiques</p> <p>-Nombre de jeunes concernés par ces actions</p>
<p>- Maintenir le lien avec les partenaires liés à l'insertion</p>	<p>- Nombre de rencontres mensuelles éducateurs et conseillers d'insertion de la Mission Locale</p> <p>- participation aux Réunions Emploi Insertion Jeunesse</p>

3-Prévenir les conduites à risque

Les conduites à risque se multiplient à l'adolescence, et ce, encore plus dans la période actuelle où le manque de repères conduit à de plus en plus de passages à l'acte (harcèlement, sexualité, radicalisation)

MOYENS		INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">-Travailler sur les conduites à risques des jeunes dans les accompagnements individuels-Nombre de jeunes repérés liés à l'usage et au trafic de stupéfiants		<ul style="list-style-type: none">-Nombre de jeunes pour lesquels les conduites à risque sont travaillées-Nombre d'interventions de partenaires ou d'accompagnement chez des partenaires sur ces thématiques (exemple : Tête à Tête)
<ul style="list-style-type: none">-Repérer les symptômes et accompagner les parents dans leurs difficultés éducatives		<ul style="list-style-type: none">-Nombre de parents accompagnés-Nombre d'actions collectives organisées sur ces sujets
<ul style="list-style-type: none">-Concevoir et mettre en œuvre des actions collectives de sensibilisation, seuls ou en partenariat avec des acteurs locaux (ex : sexualité, sécurité routière, addictions)		<ul style="list-style-type: none">-Nombre d'actions de prévention spécifiques-Nombre de jeunes concernés-Fiches actions réalisées avec l'Atelier Santé Ville

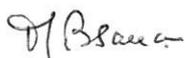
4-Relations garçons/filles, place des filles.

MOYENS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none">- Aborder ces sujets de manière informelle mais régulière dans le cadre des activités collectives organisées, des temps de présence sociale-Favoriser la mixité-Partager cette thématique entre partenaires	<ul style="list-style-type: none">-Proportion de filles dans nos actions-Nombre d'actions sur cette thématique-Nombre de participation à des rencontres partenariales sur ce thème
<ul style="list-style-type: none">-Favoriser les binômes éducatifs sexués	<ul style="list-style-type: none">-Bilan annuel

Fait en quatre exemplaires,

A Bobigny, le.....

Pour l'association Ville et Avenir,
La présidente



Maria Besançon

Pour la Commune de Rosny-sous-Bois
Le Maire



Claude Capillon



Pour le Conseil départemental
Le Vice-Président en charge de la
Protection de l'enfance

Frédéric Molossi